

Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le décret abaissant à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur le réseau bidirectionnel sans séparateur central, et je vous en remercie. J'ai pris connaissance de votre correspondance avec intérêt.

Cette mesure est une mesure de sécurité et de santé publique. Les accidents de la route font chaque année plus de 3000 morts, plus de 70 000 blessés dont 25 000 sont des blessés graves qui conserveront des lésions physiques ou intellectuelles permanentes à la suite de ces accidents.

La décision de réduire la vitesse autorisée sur certaines routes est peut-être impopulaire, comme l'ont été avant elles toutes les grandes décisions de rupture en matière de sécurité routière (port obligatoire de la ceinture de sécurité, lutte contre l'alcoolémie...), celles qui ont réellement permis de faire baisser le nombre des morts sur la route.

Comme vous l'avez souligné les élus départementaux, gestionnaires des routes départementales, sont les meilleurs connaisseurs du réseau dont ils ont la charge. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris la décision, en coordination avec les élus, du maintien de la vitesse à 90km/h sur environ 2 100 km de voies.

Afin d'accompagner l'échéance du 1^{er} juillet 2018, les forces de l'ordre adoptent depuis le 1er juin une posture préventive, se traduisant notamment par :

- un accroissement de la visibilité des patrouilles sur le réseau bidirectionnel sans séparateur central le plus accidentogène ;
- la multiplication des messages sur les réseaux sociaux des groupements de gendarmerie départementale et des directions départementales de la sécurité publique ;
- la distribution de flyers pédagogiques, imprimés à 1 million d'exemplaires, sur les points de contacts à forte affluence (barrières de péage, zones de contrôles,...).

Ces opérations permettront aux contrevenants de ne pas être verbalisés sous réserve de participer dans la foulée à un atelier sur le 80 km/h proposé par la prévention routière.

L'impact de l'abaissement de la vitesse sur les vitesses moyennes pratiquées et sur l'accidentalité fera l'objet d'un suivi très précis à compter du 1er juillet.

Ainsi, aux côtés de mes collègues députés du groupe La République En Marche, je continuerai à être vigilante et mobilisée pour la sécurité routière.

Dans l'espoir que ces éléments seront de nature à vous éclairer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.